

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 843

20 avril 2009

SOMMAIRE

Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H.	40443	Merrill Lynch Paris Nursing 1	40424
AREIM TopHolding S.à r.l.	40418	Merrill Lynch Paris Nursing 3	40423
AZ Electronic Materials China Holdings S.à.r.l.	40461	Micheline Invest	40420
Bertschi Luxembourg Sarl	40459	Mineral and Resources Corporation Limited S.A.	40422
BL Holdings S.à r.l.	40419	MLAM 2	40424
Bofin S.A.	40418	MLAMGP	40423
Bois Brever S.A.	40457	ML Poivre Real Estate 5	40421
Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A.	40454	MLWERT 1 S.à r.l.	40422
Centenia Finance S.A.	40418	Mondi Investments	40429
Challenge S.à r.l.	40427	Mondi Services	40429
Counoise Immobilière S.A.	40430	Montsoleil S.A.	40442
Crescent Euro Industrial III S. à r.l.	40421	MOSSFON (Luxembourg)	40462
De Fèscher S.à r.l.	40443	OAN Management AG	40420
ESKO Luxembourg S.à.r.l.	40432	Partagus Properties S.à r.l.	40418
Finmer SA	40428	Red & Black S.A.	40428
GHE Holding S.A.	40419	Resource Development (Poland) S.à r.l.	40423
IMES Luxembourg S.A.	40432	Roeland Investment Holding S.A.	40424
Inluxa Group	40420	Roma-Bau S.A.	40446
Itis Holding	40458	Salhouse Holding S. à r. l.	40419
Jardinage Bonert, S.e.n.c.	40430	Samarex Holding S.A.	40419
Jardinage Bonert, S.e.n.c.	40432	Socafe s.à r.l.	40424
Kaval S.A.	40427	Société de Restauration 4	40420
King's Cross Asset Funding 1	40425	Sphere Time International	40445
King's Cross Asset Funding 10	40425	Stelth Holding S.A.	40428
King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ...	40427	The Firm S.A.	40429
King's Cross Asset Funding 8-MAPLE ...	40426	TNS Invest S.A.	40421
King's Cross Asset Funding 9	40426	T.P.I. - Together Production International Sarl	40422
Laco Information Services S.A.	40429	Transnational Holdings S.A.	40426
Loizelle SA	40464	Watchtech S.à r.l.	40443
LSF5 Hayate Investments S.à.r.l.	40459	White Mountains International S.à r.l. ...	40421
Merit Invest S.A.	40446	White Mountains International S.à r.l. ...	40425
Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l.	40422	Worldwide Ecological Shipping & Transport-West S.à.r.l.	40464

Bofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2009044875/206/13.

(090051896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Centenia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 61.117.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044439/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08662. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Partagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 127.164.

Extrait des résolutions adoptées en date du 10 février 2009 lors de la réunion de l'Assemblée des associés de la Société

Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044074/4170/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

AREIM TopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AREIM TopHolding S.à r.l.
Alan Dundon
Gérant unique

Référence de publication: 2009043677/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00592. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Samarex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.869.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043683/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00075. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Les comptes annuels au 31/12/2008, régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GHE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043652/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00682. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

BL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 145.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009044224/242/13.

(090050917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Salhouse Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 138.145.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009044213/5770/13.

(090050700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044604/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01077. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Société de Restauration 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.254.

Dépôt rectificatif se rapportant aux comptes annuels de l'exercice 2007 déposés le 10 décembre 2008 sous le numéro L080181399.04

Dépôt des comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal

Gérant C

Référence de publication: 2009044602/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01218. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Inluxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.712.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009044605/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01087. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

OAN Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009044249/220/12.

(090051060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009044250/9127/12.

(090051078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

TNS Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.878.

Der Domizilierungsvertrag zwischen der Deutschen Bank Luxembourg S.A., mit Sitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg und der Gesellschaft TNS Invest S.A., mit Sitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 20.03.2009 beendet.

Die Verwaltungsratsmitglieder Rolf Caspers, Heike Kubica und Anja Lakoudi, jeweils geschäftsansässig in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, treten mit Wirkung zum 20.03.2009 von ihren Posten zurück.

Luxembourg, 20.03.2009.

Unterschriften

Die Bevollmächtigten

Référence de publication: 2009044104/1463/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.975,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.554.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54557 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009043943/211/13.

(090050590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

ML Poivre Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.477.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043949/242/13.

(090049935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Merrill Lynch German Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.788.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043947/242/13.

(090049924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MLWERT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043969/242/13.

(090050189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

T.P.I. - Together Production International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2009043945/209/12.

(090050049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Mineral and Resources Corporation Limited S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.190.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 19 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Mineral And Resources Corporation Limited S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe, dénoncé le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043451/7710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Resource Development (Poland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 70.176.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Resource Development (Poland) S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Zithe, dénoncé le 25 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043449/7710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Merrill Lynch Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009043977/242/13.

(090050283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MLAMGP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.458.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009043975/242/13.

(090050270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Socafe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 8, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 65.563.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043656/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00014. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Merrill Lynch Paris Nursing 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.991.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043979/242/13.

(090050296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009043973/242/13.

(090050256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Roeland Investment Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.994.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de la liquidation Roeland Investment Holding S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 16, rue Nicolas Adames, dénoncé le 17 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Kuske
Le liquidateur

Référence de publication: 2009043446/7710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00310. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009044251/9127/12.

(090051075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 108.392.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044719/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01360. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.908.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044734/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01377. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Transnational Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 57.735.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur et Administrateur-délégué avec effet au 1^{er} avril 2009
Madame Audrey Fouré, commerçante, née le 19 août 1977 à Saint-Ouen (Fr) domicilié administrativement 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur et Administrateur-délégué avec effet au 1^{er} avril 2009
Monsieur Bruno Fouré, commerçant, né le 14 décembre 1955 à Poissy (Fr) domicilié administrativement 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée a décidé de nommer

Mr Alexander Claessens, économiste, né le 17 décembre 1951 à Wilrijk (B) domicilié administrativement L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey comme Administrateur et Administrateur-délégué avec effet au 1^{er} avril 2009.

Fait à Luxembourg le 1^{er} avril 2009.

Mr Claessens A. pp.

Référence de publication: 2009044180/3288/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01263. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044737/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01372. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.494.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044736/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01375. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 67, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHALLENGE SARL, établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg 30, Avenue Pasteur, Inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.705 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 mars 2009.

Résolution:

1. Le siège social de la société est transféré de L-2310 Luxembourg 30, Avenue Pasteur à L-1628 Luxembourg 67, rue des Glacis.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009044207/1801/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044739/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01370. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Kaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.304.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2009

L'Assemblée prend acte que Monsieur Domencio Piovesana, Administrateur et Président est actuellement domicilié professionnellement Via A. Fogazzaro, 3, CH-6901 Lugano (Suisse) au lieu et place de Via Ferruccio Pelli, 2 - CH-6900 Lugano (Suisse).

Extrait sincère et conforme

Kaval S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044317/7491/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Stelth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 83.380.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 03.02.2009

Die Hauptversammlung beschließt Frau Rita Harnack, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg durch Herrn Andre Meder, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg zu ersetzen und die Mandate bis zur Ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet, zu verlängern.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Andre Meder, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg
- Frau Monique Maller, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg
- Frau Kerstin Kleudgen, mit Berufsanschrift 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, 03.02.2009.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2009044325/680/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Red & Black S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 135.250.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société RED & BLACK S.A., société anonyme, conclue en date du 21 décembre 2007, a pris fin en date du 27 février 2009, avec prise d'effet au 27 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009044209/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC07929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Finmer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.031.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 5 mars 2009, LAC/2009/8431 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 février 2009, acte n° 101, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société FINMER S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2009044106/208/19.

(090051180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.050,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.463.

Par résolutions signées en date du 19 mars 2009 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de James Paterson, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044337/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Mondi Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.590.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.762.

Par résolutions signées en date du 19 mars 2009 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Ryan Dirk Mangold, avec adresse à Station Road, KT15 2PG Addlestone, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de James Paterson, avec adresse à Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044348/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

The Firm S.A., Société Anonyme,

(anc. Laco Information Services S.A.).

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 4, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 88.300.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE FIRM S.A.
(anc. LACO INFORMATION SERVICES S.A.)
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2009044399/6770/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00869. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Counoise Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.257.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 27 mars 2009 que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. la clôture de la liquidation est prononcée
2. les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044675/4775/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Jardinage Bonert, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.559.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le 10 mars.

Ont comparu:

1. Monsieur Charles Raymond BONERT, jardinier, né le 21.09.1960, à Luxembourg, demeurant à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg,
2. Monsieur Patrick BONERT, mécanicien, né le 26.05.1981, à Luxembourg, demeurant à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg,
3. Mademoiselle Natascha BONERT, née le 29.01.1985, à Luxembourg, demeurant à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

Lesquels comparants ont requis de dresser acte d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est "JARDINAGE BONERT, S.e.n.c".

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet exécution des travaux d'aménagement paysager conformément aux spécifications d'un plan. Elle s'occupe de préparer le terrain, d'aménager des rocailles, des plates-bandes et d'y planter les arbres, les arbustes et les fleurs prévus aux emplacements spécifiés par le plan. Elle installe aussi des systèmes d'irrigation et d'éclairage. Elle

peut également être responsable de l'entretien régulier des aménagements paysagers de résidences, de commerces ou autres.

La société peut en outre produire et élever des végétaux d'extérieur, surtout des arbres et arbustes (fruitiers, forestiers, plantes d'ornement).

La société est également spécialisée dans un ou plusieurs domaines des productions horticoles: l'horticulture ornementale (production de plantes de plein air ou d'appartement), l'horticulture vivrière (cultures légumières, arboriculture fruitière) ou le paysage (jardins, espaces verts, aménagements urbains). Elle peut directement participer aux activités de production (préparation des sols, semis, taille, production de graines, etc.) ou intervenir en amont de la production en exécutant des travaux de recherche et d'expérimentation.

La société peut également vendre des fleurs en mariant technique et sens de l'esthétique.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social de pépiniériste-paysagiste, horticulteur-fleuriste ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent euros (EUR 100,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Charles Raymond BONERT, prénommé, une part sociale	1
2) Monsieur Patrick BONERT, prénommé, soixante-dix parts sociales	70
3) Mademoiselle Natascha BONERT, prénommée, vingt-neuf parts sociales	29
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,00) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été certifié par les constituants.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2009.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Patrick BONERT / Raymond BONERT / Natascha BONERT.

Référence de publication: 2009045003/1959/77.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05594. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Jardinage Bonert, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 145.559.

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un:
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Raymond Bonert, jardinier, demeurant à L-1858 Luxembourg, 165, rue de Kirchberg.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Le 10.03.2009.

Patrick BONERT / Raymond BONERT / Natascha BONERT.

Référence de publication: 2009045004/1959/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

IMES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 50, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 63.782.

Extrait d'une résolution prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 2009

- les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Hervé Brochard de son poste d'administrateur, avec effet 31 décembre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009043796/777/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

ESKO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.544.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of February.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESKO NV, a company organized and existing under the laws of Belgium, with its registered office at Kortrijksesteenweg 1095, B-9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgium), registered with the Register of Legal Persons under number RPR 0885.952.86,

here represented by Hady Camara, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and/or Katerina Kubova, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 13th February 2009,

which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Sole Shareholder")

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée", as follows.

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Name, Registered office and Duration.

1.1 There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "ESKO Luxembourg S.à.r.l." (the "Company").

1.3 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

1.4 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

1.5 However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

1.6 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers of the Company.

1.7 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

1.8 The Company has been established for an unlimited duration.

Art. 2. Purpose of the company.

2.1 The main object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the formation, administration, development and management of such holdings.

2.2 Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies") such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.3 Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind of form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

2.4 The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind of form. In a general but accessory fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may also use its funds to invest, acquire and develop all patents and intellectual property rights and other rights being attached to these patents and intellectual property rights and grant and/or receive licenses and sub-licenses in relation to these patents and intellectual property rights to Connected Companies or third parties.

Art. 3. Share capital - Shares.

3.1 - Subscribed and paid up Share Capital

3.1.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder").

3.1.2 At the moment of incorporation and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle), and each decision of the Sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

3.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with articles 5 and 6 of these Articles.

3.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

3.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

3.5 - Transfer of Shares

3.5.1 In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

3.5.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with any applicable law.

3.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

3.5.4 Subject to the restrictions of these Articles, any Shareholder may transfer all or any of his/its Shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial or private deed.

3.5.5 The instrument of transfer of any Share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and the transferor will be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the Shareholders' register in respect thereof, which entry shall be made upon the presentation of an appropriately executed and stamped instrument of transfer, as the case may be. For the purposes of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the applicable law.

3.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 4. Managers.

4.1 - Appointment and removal

4.1.1 The business of the Company shall be managed by its managers, which constitute the board of managers (the "Board of Managers"). The number of managers shall not be less than two (2). The managers need not be Shareholders.

4.1.2 The managers will be appointed by the Sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible but they can be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Shareholder or by a resolution of the general meeting of Shareholders. The managers shall not be required to retire by rotation.

4.1.3 The Sole Shareholder or the Shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

4.2 - Powers

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the Sole Shareholder or the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

4.3 - Representation and signatory power

4.3.1 Subject to the provisions of article 4.3.2 below and to applicable laws, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

4.3.2 The Company shall be bound by the joint signature of any two managers or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers in the limits of such power. The Company will be bound in the case of a document which is a deed by the affixing of the Company seal thereto with the counter signature of two managers or a manager and the Company secretary or other authorized signatory.

4.3.3 If the Sole Shareholder or the general meeting of Shareholders have appointed one or several class A manager and one or several class B manager, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager, and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

4.3.4 The Board of Managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks by power of attorney to any company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the managers to be attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the managers under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such power of attorney may such contain provisions for the protection of persons dealing with such attorney as the managers may think fit except for gross negligence and willful misconduct, and may also authorize any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretion vested in him.

4.3.5 The Company may exercise the powers conferred by applicable laws, as the case may be, with regard to having an official seal for use abroad, and such powers will be vested in the managers.

4.4 - Proceedings of managers

4.4.1 The quorum necessary for the transaction of the business of the managers, shall be two (2).

4.4.2 All meetings of the managers shall be held in Luxembourg save where unanimously resolved by all of the managers.

4.5 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

4.5.1 The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary (the "Company Secretary"), who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

4.5.2 The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the Company Secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate books of the Company.

4.5.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the Company Secretary or by any manager.

4.5.4 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at the meeting of the Board of Managers.

4.5.5 Resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

4.5.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board of Managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

4.6 - Liability of managers

As far as possible under applicable laws, every manager or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in relation to his acts while acting in such office, in which such judgment is given in his favor or in which he is acquitted or in connection with any application under applicable laws, as the case may be, in which relief is granted to them by the court.

Art. 5. General shareholders' meeting.

5.1 The Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

5.2 Votes may be given either personally by the shareholder or by proxy. The instrument appointing a proxy shall be in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorized in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorized. A proxy need not be a Shareholder of the Company.

5.3 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

5.4 In case of a plurality of Shareholders, each shareholder shall be entitled to receive notice of and attend and vote at general meetings of the Company.

5.5 Decisions of general meetings of Shareholders are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the share capital. However, the approval of the Shareholders holding more than three quarters (3/4) of the share capital of the Company present at such meeting shall be required for decisions concerning the amendment of the Articles and for special resolutions and such other decisions as otherwise required by applicable laws.

5.6 All general meetings of the Shareholders shall be held in Luxembourg unless, in respect of any particular meeting, either all the Shareholders entitled to attend and vote consent in writing to its being held elsewhere or a resolution providing that it be held elsewhere has been passed at the preceding general meeting.

5.7 In the case of a plurality of Shareholders, no business shall be transacted at a general meetings unless a quorum of Shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business; two (2) Shareholders present in person or by proxy holding or otherwise representing no less than fifty per cent (50%) of the issued share capital of the Company and entitled to vote on the business to be transacted will be a quorum.

5.8 If within half an hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting, if convened upon the requisition of the Shareholders, will be dissolved; in any other case it will stand adjourned to the same day in the next week, at the same time and place or to such other day and at such other time and place as the managers may determine and notice of any meeting adjourned in such manner shall be given as in the case of an original meeting, and if at the adjourned meeting a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, the Shareholder or Shareholders present will be a quorum.

Art. 6. Annual general shareholders' meeting of shareholders.

6.1 Any annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with any applicable law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of June at 10.00 a.m.

6.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 7. Notice of general meetings.

7.1 Subject to applicable law, an annual general Shareholders meeting and a meeting called for the passing of special resolutions shall be called on twenty-one (21) days' notice in writing at least and a general meeting (other than an annual general Shareholders' meeting or meeting for the passing of special resolutions) shall be called by eight (8) days' notice in writing at least. The notice shall be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day

for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in a manner authorized by these Articles to such persons under these Articles entitled to receive such notices from the Company.

7.2 A general meeting of Shareholders, notwithstanding that it has been called by shorter notice than what is specified in the last preceding article, will be deemed to have been duly called if it is so agreed by the auditors and by all of the Shareholders entitled to attend and vote thereat.

Art. 8. Audit. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with any applicable law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 9. Financial year - Annual accounts.

9.1 - Financial year

The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

9.2 - Annual accounts

9.2.1 Each year, the Board of Managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

9.2.2 Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with any applicable law.

Art. 10. Distribution of profits.

10.1 - General Principle

10.1.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

10.1.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

10.1.3 The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company in accordance with the provisions of applicable laws.

10.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 10.2 and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers together with the Shareholders:

The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to pay interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.

In addition, the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers, and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the law or the Articles. - Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the profits available for distribution as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 Save where determined otherwise by court order, the Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the Sole Shareholder or, where a plurality of Shareholders exists, by way of special resolution of the Shareholders then in issue. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholder(s) or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

11.3 Upon dissolution of the Company, any surplus remaining for distribution to the Shareholder will be distributed in proportion to the amounts, including premium, paid up or credited as paid up on the issued shares in the capital of the Company.

Art. 12. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

ESKO NV, twelve thousand five hundred shares 12.500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred fifty Euro (EUR 1,550.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
 - Ms Katerina Kubova, private employee, born on 11 February 1970 at Prostějov, Czech Republic, with professional address at 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Kurt Demeuleneere, private employee, born on 17 October 1968 in Vilvoorde, Belgium, professionally residing at Duistboslaan 8, B-1820 Steenokkerzeel, Belgium; and
 - Mr Arjen Paul Maarleveld, private employee, born on 16 March 1960 in Bomi Hills, Liberia, professionally residing at Renbaanlaan 52, B-1050 Brussels, Belgium.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt février.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ESKO NV, une société organisée et existante sous les lois du Royaume de Belgique, avec son siège social au Kortrijksesteenweg 1095, B-9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgique), immatriculée auprès du Registre des Personnes Morales sous le numéro RPR 0885.952.86, ici représentée par Hady Camara, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou Katerina Kubova, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2009,

laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'"Associé Unique".

Laquelle partie comparante, agissant dans la capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Nom, Siège social et Durée.

1.1 Il est formé, par le détenteur actuel des parts sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

1.2 La Société existe sous le nom de "ESKO Luxembourg S.à.r.l." (la "Société").

1.3 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

1.4 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

1.5 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

1.6 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

1.7 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

1.8 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Objet de la société.

2.1 La Société a pour objet principal la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'incorporation, l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

2.2 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, même si cette participation n'est pas substantielle, ou qui détient une participation directe ou indirecte dans la Société ou à toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société (ci-après les "Sociétés Connectées"), notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

2.3 Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

2.4 La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale mais accessoirement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.5 La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans, achetant ou développant tout brevets et droits intellectuels et tout autre droit attaché à ces brevets et droits intellectuels et peut accorder et/ ou recevoir des licences et sous-licences liées à ces brevets et droits intellectuels à des Sociétés Connectées ou à des tiers.

Art. 3. Capital social - Parts sociales.

3.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés", chacun un "Associé".

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle; chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

3.2 - Modification du capital social

Le capital social pourra être modifié à tout moment par une décision de l'Associé Unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, en application des articles 5 et 6 des présents Statuts.

3.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

3.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

3.5 - Transfert de Parts Sociales

3.5.1 Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

3.5.2 Dans l'hypothèse de plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées en conformité avec les lois applicables.

3.5.3 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

3.5.4 Sous réserve des dispositions statutaires, chaque Associé peut transférer tout ou une partie de ses Parts Sociales par acte notarié ou acte sous seing privé.

3.5.5 L'acte de transfert de toute Part Sociale doit être conclu par ou au nom du cédant et du cessionnaire et le cédant restera le détenteur des Parts Sociales jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit au registre des Associés y relatif, telle inscription devra être faite sur présentation d'un acte de transfert conclu et affranchi de façon appropriée, selon le cas. D'un point de vue du droit luxembourgeois, le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des lois applicables.

3.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des Associés conformément aux lois applicables.

Art. 4. Gérants.

4.1 - Nomination et révocation

4.1.1 La gestion de la Société est exercée par ses gérants formant un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le nombre de gérants ne peut être inférieur à deux (2). Les gérants ne sont pas nécessairement Associés.

4.1.2. Les gérants seront nommés par l'Associé Unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils assureront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Associé Unique ou par une décision en assemblée générale des Associés. Les gérants ne seront pas obligés de démissionner par roulement.

4.1.3 L'Associé Unique ou les Associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

4.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'Associé Unique ou à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

4.3 - Représentation et pouvoir de signature

4.3.1 Sous réserve de l'article 4.3.2 ci-dessous et aux lois applicables, les gérants ont tout pouvoir pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

4.3.2 La Société peut être engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir. La Société peut être engagée dans le cadre d'un acte mentionnant son engagement uniquement en cas de signature conjointe de deux (2) gérants et du Secrétaire de la Société ou toute autre signataire autorisé.

4.3.3 Si l'Associé Unique ou l'assemblée générale des Associés a nommé un ou plusieurs gérants de classe A ou un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou seule à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

4.3.4 Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses compétences concernant des opérations spécifiques par procuration à toute société, entreprise ou personne physique ou morale, qu'elle soit nommée directement ou indirectement par les gérants, en vue d'être le représentant ou les représentants de la Société selon un objectif et des pouvoirs, autorité et discrétion (n'excédant pas ce conférés ou de la compétence du Conseil de Gérance conformément aux Statuts) et pour une durée déterminée par les gérants et soumis à des conditions estimées appropriées par les gérants, et tout pouvoir de représentation peut contenir des mesures protégeant le représentant tel que les gérants auront jugé utile, sauf négligence grave et mauvaise conduite volontaire, et les gérants peuvent aussi autoriser ces représentants à déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs, autorité et discrétion attribués.

4.3.5 La Société peut exercer toute compétence attribuée par les lois applicables, selon le cas, en ce qui concerne l'usage d'un sceau officiel à l'étranger, et de tels pouvoirs seront placés en la personne des gérants.

4.4 - Gérants - procédures

4.4.1 Le quorum nécessaire pour la conduite des affaires par les gérants est de deux (2) gérants.

4.4.2 Toute réunion des gérants doit être tenue à Luxembourg sauf si le Conseil de Gérance en décide autrement et ce, de façon unanime.

4.5 - Président vice-président, secrétaire, procédures

4.5.1 Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire de la Société (le "Secrétaire de la Société"), gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

4.5.2 Les décisions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le Secrétaire de la Société, ou par un notaire et seront déposées dans les registres de la Société.

4.5.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le Secrétaire de la Société ou par un gérant.

4.5.4 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

4.5.5 Les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

4.5.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle résolution pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

4.6 - Responsabilité des gérants

Autant que possible d'après la loi applicable, tous les gérants ou autres membres du bureau de la Société pourront prétendre à être indemnisés sur les actifs de la Société concernant toute responsabilité encourue lors d'une procédure, civile ou criminelle, en rapport avec des engagements régulièrement pris au nom de la Société, lorsqu'une telle décision est rendue en leur faveur ou ils se trouvent acquittés ou en rapport avec toute demande selon la loi, suivant le cas, dans lesquels acquittement leur est accordé par le tribunal.

Art. 5. Assemblée générale des associés.

5.1 L'Associé Unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et prend ses décisions par écrits.

5.2 Le droit de vote peut être exercé personnellement ou par pouvoir de représentation. L'acte désignant un représentant doit être rédigé par écrit sous seing privé de la part du représenté ou de son mandataire dûment autorisé par écrit, ou, si l'auteur de la procuration est une personne morale, soit sous sceau ou sous seing privé d'un membre du bureau ou d'un mandataire dûment représenté. Un représentant n'est pas obligatoirement un Associé de la Société

5.3 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

5.4 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut recevoir convocation et assister et voter à toute assemblée générale de la Société.

5.5 Les décisions prises en assemblée générale ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, l'accord des Associés détenant plus des trois quarts du capital social de la Société présent à l'assemblée est requis pour les décisions de modification des Statuts ainsi que pour toute résolution spéciale et toute autre décision comme prévu par la Loi.

5.6 Toute assemblée générale doit se tenir à Luxembourg à moins que, à l'égard d'assemblée particulière, tous les Associés détenant un droit d'assistance et droit de vote admettent par écrit qu'elle soit tenue ailleurs ou une résolution déclarant qu'elle soit tenue ailleurs soit prise à l'assemblée générale précédente.

5.7 En cas de pluralité d'Associés, aucune décision ne peut être prise en assemblée générale à moins que les conditions de présence soient réunies lorsque l'assemblée s'apprête à délibérer; deux (2) Associés présent personnellement ou par procuration détenant ou autrement ne représentant pas moins de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales émises de la Société et autorisés à voter sur des dispositions relevant de la Société seront constitutifs des conditions de présence.

5.8 Si dans la demi heure suivant l'heure prévue de réunion de l'assemblée générale, convoquée à la demande des Associés, les conditions de présence ne sont pas réunies, l'assemblée sera dissoute; dans les autres cas, elle sera prorogée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit, ou tout autre jour, horaire et lieu déterminé par le Conseil de Gérance et notification de l'assemblée générale reportée sera faite comme dans l'hypothèse d'une assemblée générale ordinaire, et si les conditions de présence de l'assemblée générale prorogée ne sont pas réunies endéans la demi heure de l'heure prévue, l'Associé ou les Associés présents constitueront les conditions de présence.

Art. 6. Assemblée générale annuelle des associés.

6.1 Toute assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à la loi applicable, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de juin à 10 heures.

6.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 7. Notification des assemblées générales.

7.1 Sous réserve de la loi applicable, une assemblée générale annuelle des Associés et une assemblée convoquée pour l'adoption de mesures spéciales doit être convoquée par notification écrite au moins vingt et un (21) jours précédant l'assemblée et une assemblée générale (autre qu'une assemblée générale annuelle des Associés ou assemblée en vue de l'adoption de mesures spéciales) doit être convoquée par notification écrite précédant de huit (8) jours au moins l'assemblée. La convocation vaut uniquement pour le jour indiqué, et doit mentionner le jour, le lieu et l'heure de l'assemblée et doit être communiquée conformément aux Statuts, aux personnes soumises à un droit de convocation.

7.2 Une assemblée générale des Associés, nonobstant le fait que la durée de convocation ait été plus courte que celle mentionnée à l'article précédent, est considérée comme valablement réunie s'il en a été décidé ainsi par les réviseurs d'entreprise et tous les Associés détenant un droit d'assistance et de vote à l'assemblée générale.

Art. 8. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à la loi applicable, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 9. Exercice social - Comptes annuels.

9.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

9.2 - Les comptes annuels

9.2.1 Chaque année, le Conseil de Gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires. 9.2.2 Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la loi applicable.

Art. 10. Distribution des profits.

10.1 - Principe général

10.1.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

10.1.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

10.1.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société conformément aux lois applicables.

10.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 10.2 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance en concertation avec les Associés:

L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts. - Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 Sauf décision judiciaire, la Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

11.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'Associés, par le biais d'une résolution spéciale des Associés existants. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

11.3 Lors de la dissolution de la Société, toute somme restante en vue d'une distribution aux Associés sera distribuée en proportion au montant, prime d'émission incluse, payée ou inscrite comme étant payée sur les Parts Sociales émises dans le capital social de la Société

Art. 12. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

ESKO NV, douze mille cinq cents parts sociales 12.500 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été intégralement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.550,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représenté, comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Mme Katerina Kubova, employée privée, née le 11 février 1970 à Prostějov, République Tchèque, avec adresse professionnelle au 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - M. Kurt Demeuleneere, employé privé, né le 17 octobre 1968 à Vilvoorde, Belgique, avec adresse professionnelle au Duistboslaan 8, B-1820 Steenokkerzeel, Belgique; et
 - M. Arjen Paul Maarleveld, employé privé, né le 16 mars 1960 à Bomi Hills, Liberia, avec adresse professionnelle au Renbaanlaan 52, B-1050 Brussels, Belgique.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: CAMARA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 mars 2009. REM 2009 / 302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009044657/218/552.

(090051499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Montsoleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.368.

- Modifiée à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 25 avril 2003 suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, acte non encore publié au Mémorial Recueil Spécial C.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 10 mars 2009 que les mandats:

1) des administrateurs

- Monsieur Nello LAVIO, Président et Administrateur-délégué
- Madame Silvia LAVIO-SCHNEIDER
- Madame Sandra TREVITO

2) du commissaire aux comptes

- REVILUX S.A.

venus à échéance ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

La société se trouve engagée à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Luxembourg, le 11 mars 2009.
Pour *MONTSOLEIL S.A.*
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2009044793/687/30.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

De Fëscher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 86.629.

Le Bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045036/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Watchtech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.584.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06.04.2009.

Fiduciaire Interrégionale s.a.

14, Hauptstroos L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009044824/823/15.

Enregistré à Diekirch, le 26 mars 2009, réf. DSO-DC00249. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 145.584.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den siebenundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtszitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Myriam KOCKS, Buchprüfer, geboren in Eupen (Belgien), am 25. Dezember 1953, Ehegattin von Herrn Marc FRANCO, wohnhaft in L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H.", in Abkürzung "AMG G.m.b.H.", („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck Dienstleistungen aller Art, finanzielle und steuerrechtliche Beratungen an Dritte, Buchführung und alle Nebendarbeiten, Organisation von Seminaren, Abrechnungen von Löhnen und Gehältern, mit Ausnahme derer die den Berufsständen des Buchprüfers ("experts-comptables") und des Wirtschaftsprüfers ("réviseurs d'entreprises") vorbehalten sind, das heißt sämtliche verwandte Tätigkeiten im weitesten Sinn dieser Berufsbezeichnung.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünfundsanzig (125) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (100,- EUR).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Geschäftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuzahlen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch die Alleingesellschafterin Frau Myriam KOCKS, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Anschließend hat die eingangs erwähnte Komparentin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1532 Luxembourg 24, rue de la Fontaine.
- 2) Frau Myriam KOCKS, Buchprüfer, geboren in Eupen (Belgien), am 25. Dezember 1953, Ehegattin von Herrn Marc FRANCO, wohnhaft in L-1532 Luxembourg 24, rue de la Fontaine, wird zur Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3) Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft durch die Gründung zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr achthundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: FRANCO; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1274. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Junglinster, den 7. April 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009045305/231/103.

(090052304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Sphere Time International, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 73.341.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 mai 2006 à Steinfort

L'assemblée Générale renouvelle le mandat des administrateurs, Monsieur Michel Cassen, né le 26 janvier 1948 à Anvers et demeurant au 11, Goudvinklaan, B-2610 Wilrijk, Monsieur Yves Cassen, né le 08 août 1955 à Anvers, demeurant au 58 Pater Damianstraat, B-2610 Wilrijk, et Madame Georgette Cassen, né le 21 juin 1938 à Anvers, demeurant au 213 West Story, Bozeman MT 59715 (Etats-Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009044822/5332/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Roma-Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.140.

—
Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2009

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMA-BAU S.A.", avec siège social à L-9991 Weiswampach, 127, rue Beiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 92.140, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six ans les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Maria MARAITE,
- Monsieur Robert SCHRAUBEN,
- Monsieur Robert MARAITE,

tous trois domicilié à L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat de Monsieur Robert SCHRAUBEN, préqualifié en sa qualité d'administrateur-délégué, pouvant engager la société par sa signature individuelle sans aucune limitation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six ans le mandat du commissaire aux comptes savoir: la société à responsabilité limitée CONFIDENCIA-DAGEST, SERVICES OASE S.à r.l. (originellement inscrite sous le nom de Fiduciaire CONFIDENCIA) ayant son siège social actuellement à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, (RCS Luxembourg N°B.56.680)

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que l'adresse du siège a changé. Le siège social de la société est établi à L-9991 Weiswampach, 6, rue Beiler.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Paul DECKER

le notaire

Référence de publication: 2009044799/206/36.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Merit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 145.582.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le trente et un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit turc MERIT GEMICILIK & TICARET A.S., ayant son siège social à Altunizade Mah. Fahrettin Kerim Gökay Cad. Is Merkezi No: 39 K: 1 Üsküdar-Istanbul (Turquie),

ici dûment représentée par Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MERIT INVEST S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères, les actionnaires des sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère membre du groupe, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à dix millions de dollars US (10.000.000,- USD), représenté par dix mille (10.000) actions, réparties comme suit:

- cinq cents (500) Actions Ordinaires chacune d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) ("Actions Catégorie A");
- neuf mille cinq cents (9.500) Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire chacune d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) ("Actions Catégorie B")

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des Actions Ordinaires restera attaché aux Actions Ordinaires et sera alloué au compte de prime d'émission sur les Actions Ordinaires.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire restera attaché aux Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire et sera alloué au compte de prime d'émission sur les Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire ont droit à un Dividende Prioritaire de basé sur le rendement effectif du portefeuille investi de la Société (calculé sur une base de 360 jours), calculé sur la somme:

- a. de la valeur nominale de toutes les Actions de Catégorie B;
- b. du montant de la prime d'émission affectée au Compte de Prime d'Emission sur Actions de catégorie B;
- c. d'un montant équivalent à 95% du montant du bénéfice annuel affecté à la réserve légale

Chaque année sociale, le bénéfice distribuable de la société sera distribué dans l'ordre suivant:

- Le Dividende Prioritaire sera d'abord distribué aux détenteurs d'Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, avant le paiement de tout autre dividende, si tel était le cas, aux détenteurs d'Actions Ordinaires

- Le bénéfice distribuable restant sera distribué à tous les détenteurs d'Actions; néanmoins mais à condition de recevoir le consentement de la majorité des détenteurs d'Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire le dit bénéfice distribuable restant pourra être alloué à un compte de réserve.

Les Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra rembourser les Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire au plus tard le 31 janvier 2024 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, du compte prime d'émission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, ainsi que du montant des Dividendes Préférentiels accumulés mais non encore distribués des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire.

Néanmoins, les Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire en date du 31 janvier 2024, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds. Les Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire rachetées par la Société doivent alors être immédiatement annulées et le capital social et le compte de prime d'émission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire doivent être réduits en conséquence."

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif (correspondant à la valeur nominale des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire et au montant de la prime d'émission affectée au Compte de Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire).

Les détenteurs d'Actions Ordinaires n'ont pas droit à être remboursés de leur apport (correspondant à la valeur nominale des Actions Ordinaires et à la prime d'émission allouée au compte de prime d'émission sur les Actions Ordinaires) tant que les remboursements susmentionnés aux détenteurs des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire n'ont pas été exercés.

Si les actifs distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire au pro rata de leurs droits.

Après paiement de leurs apports respectifs (correspondant à la valeur nominale des Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire et au montant de la prime d'émission affectée au Compte de Prime d'Emission sur Actions Préférentielles à Remboursement Obligatoire), le boni de liquidation restant sera alloué à tous les détenteurs d'Actions.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les dix mille (10.000) actions émises ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme régie par les lois de Turquie MERIT GEMICILIK & TICARET A.S. comme pré-qualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire, avec une prime d'émission de quatre mille dollars US (4.000,- USD) par action, (4.000,- USD par action de Catégorie A étant affecté au Compte de Prime d'émission sur Actions de Catégorie A et 4.000,- USD par action de Catégorie B étant affecté au Compte de Prime d'émission sur Actions de Catégorie B), de sorte que la somme de cinquante millions de dollars US (50.000.000,- USD), faisant pour le capital le montant de dix millions de dollars US (10.000.000,- USD) et pour la prime d'émission le montant de quarante millions de dollars US (40.000.000,- USD), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de six mille neuf cents euros.

Le montant de 50.000.000,- USD est évalué à 36.745.792,61 EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:
 - Monsieur Salim ERDEM, né à Bursa (Turquie), le 11 septembre 1956, demeurant à 67/D Özelkosk Yolu, Çengelköy, Istanbul, Turquie;
 - Madame Esmâ ERDEM, née à Mersin (Turquie), le 5 mai 1960, demeurant à 67/D Çengelköy Cd, (Havuzbasa) Üsküdar, Istanbul, Turquie;
 - Monsieur Mehmet Sacit ERDEM, né à Bolu (Turquie), le 11 février 1961, demeurant à 142 Saipmolla Pasa Korusu, (Acarlar Mh) Beykoz, Istanbul, Turquie;
 - Monsieur Hüseyin Ekrem ERDEM, né à Mersin (Turquie), le 9 avril 1964, demeurant à 23/A Vanikoy Caddesi, (Vanikoy) Üsküdar, Istanbul, Turquie.
- 3.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie B:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.
- 4.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.
- 5.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 6.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the thirty-first of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The company under Turkish law MERIT GEMICILIK & TICARET A.S., having its registered office Altunizade Mah. Fahrettin Kerim Gökay Cad. Is Merkezi No: 39 K:1 Üsküdar-Istanbul (Turkey),

hereby duly represented by Mr. Thierry TRIBOULOT, private employee, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a public limited company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg public limited company (société anonyme) is hereby formed under the title of MERIT INVEST S.A..

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property

rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities, the mother's shareholders or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;
- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by a Luxembourg or foreign entity of the group, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at ten million U.S. dollars (10,000,000.- USD) represented by ten thousand (10,000) shares, divided as follows:

- five hundred (500) Ordinary Shares of a par value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) each;
- nine thousand five hundred (9,500) Preferred Shares Mandatory Redeemable of a par value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Any amount of share premium paid in addition to the par value of the Ordinary Shares shall remain linked to the Ordinary Shares et shall be allocated to the Ordinary Shares premium account.

Any amount of share premium paid in addition to the par value of the Preferred Shares Mandatory Redeemable shall remain linked to the Preferred Shares Mandatory Redeemable and shall be allocated to the Preferred Shares Mandatory Redeemable premium account.

The owners of Preferred Shares Mandatory Redeemable have right to a Preferred Dividend based on the actual return of the invested portfolio of the Company (based on 360 days per year) calculated on the aggregate amount of:

- a. the par value of the Class B Shares;
- b. the amount of the share premium allocated to the Class B Shares premium account;
- c. an amount equivalent to 95% of the amount of the annual profit allocated to the legal reserve.

Each financial year, the distributable profit of the company shall be distributed in the following order:

- The Privileged Dividend shall be first distributed to the owners of Preferred Shares Mandatory Redeemable have the right, before the payment of any other dividend, as the case may be, to the owners of Ordinary Shares.
- The remaining distributable profit shall be distributed to all the owners of Shares; nevertheless, and subject to the consent of a majority of the owners of Preferred Shares Mandatory Redeemable, the said remaining distributable profit may be allocated to a reserve account.

The Preferred Shares Mandatory Redeemable are redeemable by the company within the limit foreseen by the provisions of the Act of August 10, 1915 relating to Commercial Companies and of the modifying Acts and more specifically the article 49-8 of this Act.

The company must redeem the Preferred Shares Mandatory Redeemable 1st November 2022 the latest for an amount corresponding to the aggregate amount of the par value of the Preferred Shares Mandatory Redeemable, of the Preferred

Shares Mandatory Redeemable premium account and of the amount of the Preferred Dividend which would have not been distributed during the former financial years through insufficient distributable profit

Nevertheless the Preferred Shares Mandatory Redeemable shall only be redeemed in case the company has sufficient funds to do so. Should the company has not sufficient funds to do so as of 1st November 2022, the redemption, which will be acted by a General Meeting of shareholder to be held before a Notary, shall be made as soon as the company has the aforesaid funds. Preferred Shares Mandatory Redeemable redeemed by the company shall be immediately cancelled and the share capital and the Preferred Shares Mandatory Redeemable premium account shall be reduced in consequence."

Art. 6. The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by a joint signature of a category A Director and a category B Director or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2009.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2010.

Subscription

The ten thousand (10,000) issued shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company governed by the laws of Turkey MERIT GEMICILIK & TICARET A.S., pre-named, and fully paid up with a Share premium of four thousand U.S. dollars (4,000.- USD) per Share (4,000.- USD per Class A Shares being allocated to the Class A Share premium account and 4,000.- USD per Class B Share being allocated to the Class B Share Premium Account) by means of a transfer in cash, such that the sum of fifty million U.S. dollars (50,000,000.- USD), being for the share capital the amount of ten million U.S. dollars (10,000,000.- USD) and for the Share premium the amount of forty million U.S. dollars (40,000,000.- USD), is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at six thousand nine hundred Euro.

The amount of 50,000,000.- USD is valued at 36,745,792.61 EUR.

Decisions of the sole shareholder

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at six and that of the auditors at one.

2. The following are appointed as Class A Directors:

- Mr. Salim ERDEM, born in Bursa (Turkey), on the 11th September 1956, residing at 67/D Özelkosk Yolu, Çengelköy, Istanbul, Turkey;

- Ms. Esmâ ERDEM, born in Mersin (Turkey), on the 05th May 1960, residing at 67/D Çengelköy Cd, (Havuzbasa) Üsküdar, Istanbul, Turkey;

- Mr. Mehmet Sacit ERDEM, born in Bolu (Turkey), on the 11th February 1961, residing at 142 Saipmolla Pasa Korusu, (Acarlar Mh) Beykoz, Istanbul, Turkey;

- Mr. Huseyin Ekrem ERDEM, born in Mersin (Turkey), on the 09th April 1964, residing at 23/A Vanikoy Caddesi, (Vanikoy) Üsküdar, Istanbul, Turkey.

3.- The following are appointed as Class B Directors:

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg;

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

4.- The following has been appointed as statutory auditor:

The public limited company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B86995.

5.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

6.- The term of office of the Directors and the statutory auditor shall be for six years.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: TRIBOULOT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2009. Relation GRE/2009/1330. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009045341/231/393.

(090052263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.457.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of February, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, is held an extraordinary general meeting of shareholders of Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch on the 19 July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 October 2002 under number 1430.

There appeared:

CIC FINANCE ("CIC"), a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Carlyle Multimédia Aprovia Partners L.P. ("CMAP"), with registered office at c/o Walkers SPV Ltd, PO Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

CIR International ("CIR"), with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Duke Castellanos Periche ("Ms Periche"), with address at Calle arboleda 8 apt 8, Ensanche Naco, Santo Domingo, Dominican Republic, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto, Hamilton Lane Private Equity Fund IV L.P. ("Hamilton"), with registered office at with registered office at One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Hudson River Co-Investment Fund L.P. ("Hudson"), with registered office at One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

HVB Capital Partners AG ("HVB"), with registered office at Am Tucherpark 1, 80538 München, Germany, represented by Ms Marlene Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Assurances du Credit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Compagnie Financière Saint-Honoré ("CFSH"), a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

CEP Investment Holding L.P. ("CEP IH LP"), with registered office at P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto,

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, represented by Ms Marlène Metgé, by virtue of a proxy dated February 2009, attached hereto. The meeting was opened at 12.00 p.m. with Ms Marlène Metgé, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Carmen Vélaz Moliner, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Dissolve the Company by anticipation.
 2. Grant discharge to the General Partner of the Company for the exercise of its mandate until the date of the Company's dissolution.
 3. Perform the dissolution in anticipation of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.
 4. Appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600 as liquidator of the Company.
 5. Appoint Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. as liquidation auditor.
- Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve anticipatively the Company.

Second resolution

The meeting resolves to grant discharge to Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.545, acting as General Partner of the Company, for the exercise of its mandate as General Partner of the Company until today.

Third resolution

The meeting resolves to perform the dissolution of the Company in accordance with articles 141 to 151 of the Luxembourg Company Law of August 10, 1915.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. ("TCGL"), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.600, as liquidator of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to appoint Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 70.545, as liquidation auditor of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Carlyle Publishing Luxembourg II S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire Maître Marthe Thyès-Walch en date du 19 Juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations du 3 Octobre 2002 sous le numéro 1430.

Ont comparu:

CIC FINANCE ("CIC"), société de droit français, ayant son siège social au 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Carlyle Multimédia Aprovia Partners L.P. ("CMAP"), ayant son siège social à c/o Walkers SPV Ltd, Po Box 908, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

CIR International ("CIR"), ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Dulce Castellanos Periche ("Ms Periche"), ayant son adresse à Calle arboleda 8 apt 8, Ensanche Naco, Santo Domingo, République Dominicaine, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe; Hamilton Lane Private Equity Fund IV L.P. ("Hamilton"), ayant son siège social à One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Hudson River Co-Investment Fund L.P. ("Hudson"), ayant son siège social à One Presidential Boulevard, 4th Floor, Bala Cynwyd, Pennsylvania 19004, USA, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

HVB Capital Partners AG ("HVB"), ayant son siège social à Am Tucherpark 1, 80538 München, Allemagne, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A. ("ACM Vie"), société de droit français, ayant son siège social au 42 rue des Mathurins, 75008 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe; Compagnie Financière Saint-Honoré ("CFSH"), société de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

CEP Investment Holding L.P. ("CEP IH LP"), ayant son siège social à P.O. Box 543, 1st Floor, Dorey Park, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, Channel Islands, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe;

Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Luxembourg, représentée par Marlène Metgé, en vertu d'une procuration datée de février 2009, ci-jointe; L'assemblée est ouverte à 12.00 p.m. sous la présidence de Madame Marlène Metgé, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carmen Vélaz Moliner, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Dissolution de la Société de manière anticipée.
2. Décharge des gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
3. Soumission de la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Nomination de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600, en tant que liquidateur de la Société.

5. Nomination de Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. en tant que commissaire à la liquidation de la Société. L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident de dissoudre la Société de manière anticipée.

40457

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'accorder décharge à Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 70.545, gérant unique de la Société, pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de soumettre la dissolution de la Société aux articles 141 à 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Les as actionnaires associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. ("TCGL"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600, en tant que liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident de nommer, Carlyle (Luxembourg) Participations 3 S.à r.l. ("CLP3"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.545, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.METGE, F.GIBERT, V.MOLINER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6378. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045303/211/197.

(090052491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Bois Brever S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 96.259.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Huldange extraordinairement en date du 19 mars 2009 à 10.00 heures

Le mandat du réviseur d'entreprises étant venu à expiration, est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2012 la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy.

Huldange, le 19 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009044834/832/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 mars 2009, réf. DSO-DC00281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Itis Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 107.399.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société anonyme dénommée "NEWMASER ASSOCIATES S.A., BVI" établie et ayant son siège social dans les Iles Vierges britanniques à Pasea Estate, Road Town, Tortola,

constituée aux termes d'un acte reçu le 4 janvier 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges britanniques I.B.C. numéro 359933,

représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 24 janvier 2000,

ici représenté par Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "ITIS HOLDING", ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 107399, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C n°840 du 3 septembre 2005.

II. - Que le capital social de la société anonyme "ITIS HOLDING", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "ITIS HOLDING".

IV. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: C.Calvi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2009. Relation: EAC/2009/3788. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009045299/272/53.

(090052148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Bertschi Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 74.574.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Pour: BERTSCHI LUXEMBOURG Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009044800/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00376. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.742.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.a r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on March 24th, 2009; and

2) Shining Nova III Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on March 2nd, 2009,

(the Shareholders).

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 Hayate Investments S. a r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register B 122.578, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 8th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 268 of February 28th, 2007, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated March 3rd, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR750 by the issuance of 6 new ordinary shares and to pay a share premium of EUR90.35; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,742,125 (one million seven hundred forty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 13,936 (thirteen thousand nine hundred thirty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR750 (seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 1,742,875 (one million seven hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five euro) by the issuance of 6 (six) new ordinary shares and to pay a share premium of EUR90.35 (ninety euro and thirty-five cent).

Shining Nova III Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 6 (six) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by Lone Star Capital Investments S. à r.l. so that the amount of EUR840.35 (eight hundred forty euro and thirty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S. à r.l. holds all the 13,942 (thirteen thousand nine hundred forty-two) ordinary shares and Shining Nova III Holding holds 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,742,875 (one million seven hundred forty-two thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 13,942 (thirteen thousand nine hundred forty-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 mars 2009; et

2) Shining Nova III Holding, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 24 mars 2009, (les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Hayate Investments S. à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.578, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, daté du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°268 du 28 février 2007, modifié pour la dernière fois selon acte du notaire instrumentaire daté du 3 mars 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de EUR750 par voie d'émission de 6 nouvelles parts sociales ordinaires et paiement d'une prime d'émission de EUR90,35; et

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR1.742.125 (un million sept cent quarante-deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 13.936 (treize mille neuf cent trente-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant chacune une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros), par apport d'un montant de EUR750 (sept cent cinquante euros), à un montant de EUR1.742.875 (un million sept cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze euros), par voie d'émission de 6 (six) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR90,35 (quatre-vingt-dix euros et trente-cinq cents).

Shining Nova III Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 6 (six) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S. à r.l., de sorte que la somme de EUR840,35 (huit cent quarante euros et trente-cinq cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S. à r.l. détient 13.942 (treize mille neuf cent quarante-deux) parts sociales ordinaires et Shining Nova III Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR1.742.875 (un million sept cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 13.942 (treize mille neuf cent quarante-deux) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12494. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009045250/5770/125.

(090051967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

AZ Electronic Materials China Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.425,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.504.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 10 mars 2009 à Luxembourg que:

- la démission de Monsieur Robert Easton de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009;

- la nomination de Monsieur Franck Falezan, né le 3 mai 1971 à Dreux en France, demeurant au 48 Cadogan Square à Londres SW1X 0JW, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de la Société a été acceptée avec effet au 30 mars 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Suite à ces décisions, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Monsieur Franck Falezan,

Monsieur Oussama Takla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars, 2009.

Pour extrait conforme

Pour AZ Electronic Materials China Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044738/5776/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

MOSSFON (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.548.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Juergen Rolf Dieter MOSSACK, juriste, né le 20 mars 1948 à Fuerth (Allemagne), demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Gerry OSCH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Panama, en date du 10 mars 2009.

2) Monsieur Ramón FONSECA, juriste, né le 14 juillet 1952 à Panama, Republic of Panama, demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Gerry OSCH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Panama, en date du 10 mars 2009.

3) Monsieur Christoph ZOLLINGER, juriste, né le 3 avril 1969 à St. Gallen (Suisse) demeurant professionnellement à Mossfon Building, 54th Street, Panama, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Gerry OSCH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Panama, en date du 10 mars 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MOSSFON (Luxembourg)".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de service pour compte de son ou de ses associés relative à la promotion de sociétés étrangères, sans intervenir dans la constitution, la domiciliation ou la gestion de telles sociétés étrangères.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier au légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 7 des présents statuts.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 18. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital social

Les cent vingt-six (126) parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Juergen Rolf Dieter MOSSACK, prénommé 42 parts
- Monsieur Ramón FONSECA, prénommé 42 parts
- Monsieur Christoph ZOLLINGER, prénommé 42 parts

Toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Messieurs Juergen Rolf Dieter MOSSACK et Ramón FONSECA, prénommés sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée d'un gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerry Osch, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. LAC/2009/10416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009044661/9127/123.

(090051571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Loizelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009043941/212/12.

(090050502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Worldwide Ecological Shipping & Transport-West S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 54.561.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043515/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06749. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.
